

## Cholet. Les ambulances Jussieu invitent le député Denis Masségia pour une journée d'immersion

Le député Denis Masségia a endossé la veste d'ambulancier, ce lundi 8 avril, avec les professionnels de Jussieu secours Cholet. Objectif : prendre conscience des réalités du terrain alors que la profession milite pour aménager les règles d'exercice du métier. Explications.

Ce n'était qu'une matinée, certes. Il n'aura pas tout vu, ni tout expérimenté, mais il n'empêche, le député Denis Masségia, qui avait troqué ce lundi 8 avril sa veste parlementaire pour celle d'ambulancier, avec [une équipe de Jussieu secours Cholet](#), aura vécu un moment instructif. En immersion. Bloqué même, pendant un temps, dans un ascenseur de l'hôpital... Honnêtement, c'est un métier que je ne connaissais pas. Ce que je retiens ? L'humanité, la patience et l'écoute des ambulanciers... Des personnes essentielles à notre société. Et qui par rapport à leur rôle ont une faible rémunération.

Voilà, le député Denis Masségia avait accepté l'invitation de Vincent Juteau, patron des ambulances choletaises et président délégué de la Chambre nationale des services d'ambulance (CNSA). L'opération baptisée « Vis ma vie d'ambulancier » vient appuyer un projet de proposition de loi déposé par la profession à l'Assemblée nationale. Le but, c'est que nos hommes politiques prennent conscience de la réalité du terrain, glisse Vincent Juteau. Quand ils débattront du projet de loi, peut-être qu'ils auront des images qu'ils leur reviendront en mémoire...

« L'ambulancier est un facteur d'économie »

Aujourd'hui, les ambulanciers militent pour assouplir les règles du métier. Un métier qui évolue et qui enregistre un volume d'activité régulièrement en hausse », en raison d'une population qui vieillit et d'un temps d'hospitalisation, moins long mais plus récurrent. Quand on entend le ministre Bruno Le Maire dire que le transport sanitaire coûte trop cher, c'est ne pas se rendre compte que sans nous, le parcours de santé ne tient pas. Par exemple, ici, à Cholet, sur un territoire rural ou semi-rural, où les moyens de mobilité sont moins importants qu'en ville, le transport sanitaire est un maillon essentiel. Chez nous, ce ne sont pas moins de 10 000 trajets qui sont effectués tous les mois (1). »

Alors que demandent le Choletais Vincent Juteau et ses collègues ? Un : étendre le champ des gestes médicaux pouvant être réalisés par un ambulancier. Aujourd'hui, on peut faire, par exemple, un électrocardiogramme ou donner de la ventoline, sous responsabilité du Samu bien sûr. Cela génère moins de passages aux urgences : 160 000 en moins en 2023. Ce n'est pas neutre quand on voit la situation hospitalière. On voudrait donc développer cet aspect, car on le voit, l'ambulancier est un facteur d'économie.

Développer le transport partagé

Deux : faciliter le recrutement. En effet, un jeune qui n'est pas sorti du permis probatoire, le fameux A, ne peut pas postuler. Or, on perd beaucoup de candidats entre 18 et 20 ans... Notre objectif, c'est qu'un jeune, qui a toujours le A, puisse quand même faire du transport programmé, mais non d'urgence, qui nécessite un minimum d'expérience. La profession envisage même de faire passer un permis spécialisé aux contraintes du métier aux jeunes pendant leur formation, qui, elle, s'étire sur une durée de sept mois. Trois : développer les transports partagés par souci écologique et économique avec des véhicules pouvant accueillir des patients à la fois allongés et assis. Ce qui n'est pas le cas encore aujourd'hui...

Un manque à gagner

Quatre : que l'ensemble des véhicules professionnels dispose du même traitement fiscal. En clair, aujourd'hui, seuls les taxis

peuvent bénéficier de l'exonération de la taxe dite TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). Chez Jussieu, c'est un manque à gagner d'une valeur de 40 à 50 000 €, estime Vincent Juteau. Cinq : que les ambulanciers puissent bénéficier, comme les pompiers, d'une dérogation pour pouvoir conduire les véhicules pesant jusqu'à 4,25 tonnes. Avec le développement du matériel embarqué, on flirte toujours plus avec les 3,5 tonnes... Bref, au-delà de la journée d'immersion, les ambulanciers avaient deux-trois choses à dire au député. Le message est passé.

**(1)** En France, ce sont 66 millions de trajets conventionnés autrement dit, sous l'égide de la Sécurité sociale qui sont effectués chaque année par les ambulanciers. Cela représente un budget de 5,7 millions d'euros.

À savoir

Une rémunération « trop basse »

Les professionnels du transport sanitaire le déplorent : la rémunération des ambulanciers est malheureusement trop basse », comme le précise Vincent Juteau. Aujourd'hui, un auxiliaire ambulancier touche le Smic et un ambulancier diplômé d'État à peine plus : entre 1 500 et 1 600 € nets par mois. Bien sûr, les indemnités de nuit et de week-end permettent de gonfler la fiche de paie, mais le constat est là. Quand le ministre de l'Économie dit que le transport sanitaire coûte trop cher alors qu'on n'arrive pas à rémunérer correctement nos ambulanciers au regard de leurs contraintes, cela ne nous plaît pas. Aujourd'hui, nos marges sont faibles, 1,5 à 2 %, pas plus. On tire partout. Jussieu secours Cholet emploie une centaine de salariés et présente un parc de 77 véhicules, dont 16 ambulances et 31 véhicules sanitaires légers, le reste étant composé de taxis. Le chiffre d'affaires de l'entreprise choletaise est évalué à cinq millions d'euros. À noter que Jussieu secours Cholet, basée au Cormier, est passée, depuis une dizaine d'années, à la semaine des quatre jours. Une formule sur laquelle personne ne voudrait revenir.



Cholet, lundi 8 avril. Les ambulanciers choletais de Jussieu secours ont proposé au député Denis Masséglià une journée d'immersion. Objectif : prendre conscience des réalités du terrain.

CO Freddy REIGNER